

Faire son compost



Réduire nos déchets, c'est facile ! Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas. La quantité de nos déchets a doublé en 40 ans. Aujourd'hui, chacun d'entre nous produit 590 kg de déchets par an, qui se retrouvent dans nos poubelles, en conteneurs de tri (390 kg) ainsi qu'en déchèteries (200 kg)... Il est nécessaire de réduire la quantité de nos déchets. Afin de vous accompagner dans cette démarche, la communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise s'est engagée dans un Plan local pour la prévention des déchets axé sur des actions d'information et d'accompagnement pour la réduction des déchets.

Pourquoi composter ?

Composter ses déchets c'est facile, gratuit et bénéfique pour le jardin et l'environnement !

- Le compostage permet de réduire la quantité de déchets de nos poubelles qui sinon, doivent être collectés, transportés et traités.
- Le compost apporte les éléments nutritifs nécessaires à votre sol qui a tendance à s'épuiser au cours du temps.
- Le compost a des qualités semblables au terreau.

Que peut-on composter ?

Vous pouvez, chez vous, valoriser pratiquement tous les déchets organiques : épluchures de légumes, restes de repas, tontes de gazon, feuilles mortes...

Cependant, certains déchets se compostent mieux que d'autres...

- Les déchets qui se compostent :

> les déchets de cuisine : épluchures, marc de café, sachets de thé, filtres en papier, pain, laitages, croûtes de fromages, fanes de légumes, fruits et légumes abîmés...

> les déchets de jardin : tontes de gazon, feuilles, fleurs fanées...

> les déchets de maison : mouchoirs en papier et essuie-tout, cendres de bois, sciures et copeaux de bois non traités...

- Les déchets qui se compostent plus difficilement :

> Les tailles, branches, os, noyaux, coquilles et coquillages, trognons de chou, épluchures d'agrumes, journaux et cartons...

Il vaut mieux les broyer ou les couper en petits morceaux avant de les mettre dans votre composteur.

> Les viandes peuvent être compostées à conditions qu'elles soient placées en petits morceaux et hors de portée des animaux.

- Les déchets qui ne se compostent pas

> Les fruits et légumes malades, les mauvaises herbes et les graines de fruits et légumes, qui peuvent regermer.

> Le plastique, les tissus synthétiques, le contenu des sacs d'aspirateur, les bois de menuiseries et de charpente vernis, peints ou traités, la litière pour chat, les couches culottes, le verre, les métaux...
De façon générale, aucun produit chimique ne doit être mélangé au compost.

Ces déchets peuvent être recyclés.

Déposez-les dans les conteneurs adéquats de la déchèterie la plus proche (voir rubrique Déchèteries).

Document(s)

[Guide du tri GPS&O](#)